



## TRANSPORT ROUTIER VOYAGEURS

### Accident de Puisseguin - Rapport du BEA-TT

Le BEA-TT (Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre) vient de rendre son rapport dans le cadre de l'accident de Puisseguin survenu le 23 octobre 2015.

Parmi les recommandations, le bureau d'enquête invite les autocaristes à sensibiliser les voyageurs aux procédures d'évacuation.

C'est en ce sens qu'en janvier 2017, une plaquette a été établie en collaboration avec le groupe paritaire de protection sociale et de prévoyance de branche (KLESIA). Ces travaux ont été travaillés conjointement avec les organisations syndicales de salariés FGTE-CFDT, FO-UNCP et SNATT-CFECGC dans le cadre de l'accord du 25 juin 2016 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des conducteurs de véhicules de transport de personnes exerçant un service de tourisme.

La partie recto de cette plaquette comporte des éléments simples mais essentiels pour l'évacuation d'un autocar en cas d'urgence. La partie verso comporte des éléments relatifs aux gestes de premiers secours.

Cette plaquette a été largement diffusée aux adhérents de l'OTRE. Libre de droit, elle est accessible pour toutes les entreprises du secteur. Des campagnes d'informations et de sensibilisation sont actuellement organisées en région par les antennes territoriales de l'OTRE.

Contact presse : *Jean-Marc RIVERA, secrétaire général national*  
06 30 12 37 37  
[jeanmarc.rivera@otre-direction.org](mailto:jeanmarc.rivera@otre-direction.org)

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR L'ÉVACUATION D'UN AUTOCAR EN CAS D'URGENCE



Cette plaquette doit rester dans l'autocar, merci de ne pas l'emporter.

## AVANT DE COMMENCER LE VOYAGE...

Afin de permettre une évacuation rapide :

- Assurer la liberté de passage dans l'allée centrale ;
- Ne pas encombrer les issues de secours ;
- Porter obligatoirement la ceinture de sécurité, conformément aux articles R412-1 et R412-2, du code de la Route, sous peine d'une amende de 135 € (sont dispensés du port de la ceinture dont la longueur n'est pas adaptée à la morphologie, les personnes de forte corpulence, en situation de handicap ou les femmes enceintes) ;



Tous nos autocars ne se ressemblent pas, merci de prendre le temps de repérer les issues de secours (symbolisées par une flèche verte ou rouge) et le positionnement des marteaux et pics « brise-vitres » :

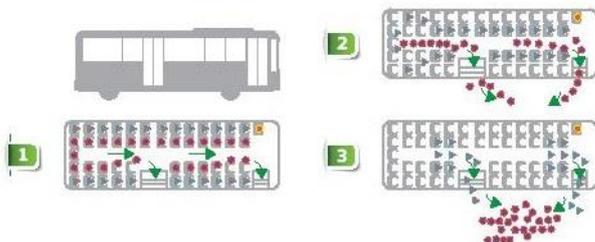
- En partie haute (trappes de toit) :
  - Leur utilisation comme sortie de secours est recommandée en cas de blocage des portes, lorsque le car est couché sur le côté droit ou dans le fossé.
- Les vitres :
  - L'inscription « **issue de secours** » est portée sur les vitres. En cas d'urgence caractérisée, des équipements adaptés (marteaux, pics) vous permettront de briser les vitres.



## EN SITUATION D'URGENCE

- Sur les consignes du conducteur, évacuez le véhicule en suivant le balisage ;
- Restez calme, ne paniquez pas ;
- Laissez vos effets personnels sur place ;
- En cas de blocage des portes, sortir par les issues de secours ou casser les fenêtres avec le marteau adapté ;
- S'écarter du véhicule en faisant attention à la circulation routière et l'environnement ;
- Se regrouper en dehors de l'autocar sur une zone sécurisée (derrière les barrières de sécurité ou dans un champ) ;
- Prévenir les secours.

## COMMENT ÉVACUER UN AUTOCAR ?



- 1 Les passagers doivent couloir évacuer en premier l'autocar en commençant par les rangées les plus proches de la porte.
- 2 Dans le même temps les passagers à fenêtre prennent les places laissées libres par les passagers et attendent que ces derniers aient quitté l'autocar.
- 3 Les passagers évacuent de la même façon l'autocar.

NUM.322/16

# AVEC CARCEPT PREV, APPRENEZ LES COMPORTEMENTS QUI SAUVENT !

RETENEZ ATTENTIVEMENT CES GESTES, ILS PEUVENT S'AVÉRER DÉTERMINANTS ET SAUVER DES VIES....

Alerter **le plus rapidement possible** les secours et facilitez leur travail :

Sur **autoroute**, utilisez en **priorité** les **bornes d'appel** qui faciliteront votre localisation

Sur route appelez l'un des quatre numéros suivants (d'une cabine téléphonique, d'un particulier) :

→ **SAMU : 15**

→ **POMPIERS : 18**

→ **POLICE-GENDARMERIE : 17 ou le 112**

(numéro de téléphone d'urgence européen destiné aux Français l'étranger dans la zone Europe ou aux étrangers en France)



Lorsque vous contactez les secours, il est primordial de leur fournir les informations suivantes :

- La localisation précise de l'événement (ville, rue, numéro, etc.) ;
- La nature du problème (accident, incendie etc.) ;
- Le nombre des victimes, la gravité des blessures
- Les risques éventuels (incendie, etc.) ;
- Les premières mesures prises ;

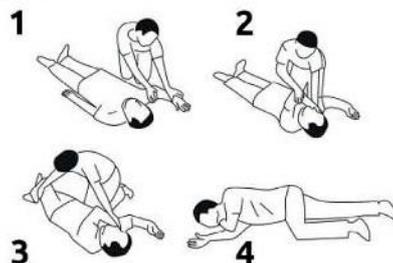
**Ne raccrochez jamais en premier !**

En attendant l'arrivée des secours, portez assistance aux blessés **sans risquer d'aggraver leur état.**



Si le déplacement d'un blessé est rendu obligatoire compte tenu d'un risque imminent :

- Ne pas tirer le blessé par les membres ;
- Éviter toute torsion de la colonne vertébrale ;
- Placer le blessé en Position Latérale de Sécurité (allongé sur le côté avec le genou fléchi pour qu'il ne roule pas) :



Carcept Prev - 4 rue Georges Piquart - 75017 Paris



Rejoignez nous sur [klesia.fr](http://klesia.fr)